



Assemblée générale

Distr. générale
30 septembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 52 de l'ordre du jour
**Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement
et de la Conférence d'examen de 2008**

Projet d'organisation des travaux du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

Note du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa décision 63/564, l'Assemblée a décidé de tenir son quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement les 23 et 24 novembre 2009 au Siège de l'Organisation des Nations Unies et a prié le Secrétaire général de faire établir une note sur l'organisation des travaux de cette manifestation. La présente note fait suite à cette demande.

2. Les dispositions présentées ci-après ont été établies d'après l'expérience, la présentation, les modalités et l'organisation des travaux des trois précédents Dialogues de haut niveau sur le financement du développement, tenus respectivement les 29 et 30 octobre 2003¹, les 27 et 28 juin 2005² et du 23 au 25 octobre 2007³.

II. Dispositions pratiques

A. Dates et lieu

3. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui comportera plusieurs séances plénières, séances informelles et tables rondes interactives multipartites, aura lieu les lundi 23 et mardi 24 novembre 2009 au Siège de l'ONU, à New York. Il est proposé de tenir deux séances plénières le lundi

¹ Voir A/58/436 et A/58/555 et Corr.1.

² Voir A/59/850 et A/60/219.

³ Voir A/62/271 et A/62/550.



23 novembre, dans la salle de l'Assemblée générale, et le débat informel ainsi que la courte séance plénière de clôture le 24 novembre, dans la salle de conférence 4. Les lieux de réunion des tables rondes multipartites seront annoncés ultérieurement. Toutes les séances programmées seront annoncées dans le *Journal des Nations Unies*.

B. Thème général

4. Le thème général proposé pour le Dialogue de haut niveau est : « Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir ».

C. Programme des séances et organisation des travaux

5. Il est proposé que le Dialogue de haut niveau prenne la forme de trois séances plénières sur le thème général mentionné ci-dessus, d'un débat informel sur le thème proposé au paragraphe 14 et de trois tables rondes auxquelles participeront de manière interactive toutes les parties prenantes, portant sur des thèmes à préciser ultérieurement. Le projet de programme du Dialogue de haut niveau est annexé à la présente note.

D. Séances plénières

6. Il est proposé de tenir les séances plénières le lundi 23 novembre 2009 de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures sous la présidence du Président de l'Assemblée générale. À ces séances, les ministres et hauts fonctionnaires prenant part au Dialogue pourront faire des déclarations officielles, étant entendu que la règle de la préséance sera strictement respectée. La durée de chaque intervention sera limitée à cinq minutes, ce qui n'exclut pas, néanmoins, que les textes des déclarations puissent être distribués sous une forme plus détaillée. Aucune délégation ne sera autorisée à prendre plusieurs fois la parole au cours des séances plénières. L'inscription sur la liste des orateurs sera annoncée dans le *Journal des Nations Unies*.

7. La séance plénière du lundi 23 novembre au matin débutera par un discours du Président de l'Assemblée générale marquant l'ouverture officielle du Dialogue de haut niveau. L'Assemblée pourra alors se saisir de toute question d'organisation non réglée. En outre, le Secrétaire général de l'ONU, le Président de la Banque mondiale, le Directeur général du Fonds monétaire international et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce seront invités à faire des déclarations.

8. Au début de la séance plénière de l'après-midi du lundi 23 novembre, la Présidente du Conseil économique et social, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, en sa qualité de président du Groupe des Nations Unies pour le développement, seront invités à faire des déclarations.

9. Immédiatement après la fin du débat informel, une séance plénière devrait se tenir dans l'après-midi du mardi 24 novembre pour permettre au Président de l'Assemblée générale de faire une déclaration finale et de clôturer officiellement le Dialogue de haut niveau.

E. Tables rondes multipartites

10. Il est proposé de tenir trois tables rondes interactives réunissant toutes les parties prenantes, portant sur des thèmes à déterminer ultérieurement, le mardi 24 novembre au matin, de 10 heures à 13 heures, dans des salles de conférence qui seront annoncées dans le *Journal des Nations Unies*.

11. Chaque table ronde sera présidée par deux coprésidents que le Président de l'Assemblée générale nommera parmi les ministres assistant au Dialogue de haut niveau, y compris ceux désignés par les groupes régionaux; il y aura ainsi six coprésidents, dont trois proviendront de pays en développement et trois de pays développés ou en transition. Le Président de l'Assemblée générale pourra également inviter des responsables ou représentants de haut niveau des parties prenantes institutionnelles compétentes à animer ces tables rondes.

12. Seront admis à participer à chaque table ronde les représentants des États Membres, 10 représentants des observateurs, organismes compétents des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales accréditées, 3 représentants d'organisations de la société civile accréditées et 3 représentants d'entités accréditées du secteur des entreprises. Chaque représentant pourra être accompagné d'un conseiller. La liste des participants non étatiques aux tables rondes sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription, dès qu'une annonce paraîtra à cet effet dans le *Journal des Nations Unies*.

13. Pour que le débat soit véritablement interactif, aucune liste d'intervenants ne sera établie. Les coprésidents inviteront les participants à s'exprimer dans l'ordre selon lequel ils manifesteront leur volonté de prendre la parole, étant entendu que la règle de la préséance sera respectée pour permettre aux ministres présents d'y participer. Tous les participants seront invités à s'exprimer depuis leur siège et priés d'éviter la lecture de déclarations écrites. La durée de chaque intervention sera limitée à trois minutes, ce qui n'exclut pas, néanmoins, que les textes des déclarations puissent être distribués sous une forme plus détaillée.

F. Débat informel

14. Il est proposé de tenir le débat informel dans l'après-midi du mardi 24 novembre sous la présidence du Président de l'Assemblée générale; il prendra la forme d'une réunion informelle à laquelle participeront toutes les parties prenantes et qui, comme lors des deux précédentes éditions (2005 et 2007), sera consacrée au lien existant entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle mondiale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement⁴. Le Président de l'Assemblée générale pourra

⁴ Dans sa résolution 60/265, l'Assemblée générale a décidé de « consacrer à chacune de ses sessions, pendant le débat sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire et à la Déclaration publiée à l'issue du Sommet mondial de 2005, une réunion particulière axée sur le

également inviter des responsables ou des représentants de haut niveau des principales parties prenantes institutionnelles à faire des déclarations liminaires. Les représentants des parties prenantes compétentes, notamment des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales accréditées, d'organisations de la société civile accréditées et d'entités accréditées du secteur des entreprises, pourront, autant que possible, y participer.

15. Seront admis à participer au débat informel les représentants des États Membres, 15 représentants des observateurs, organismes compétents des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales accréditées, 5 représentants d'organisations de la société civile accréditées et 5 représentants d'entités accréditées du secteur des entreprises. Chaque représentant pourra être accompagné d'un conseiller. La liste des participants non étatiques au débat informel sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription, dès qu'une annonce paraîtra à cet effet dans le *Journal des Nations Unies*.

16. Pour que le débat soit libre et véritablement interactif, aucune liste d'intervenants ne sera établie. Le Président de l'Assemblée générale invitera les participants à s'exprimer dans l'ordre selon lequel ils manifesteront leur volonté de prendre la parole, étant entendu que la règle de la préséance sera respectée pour permettre aux ministres présents d'y participer. Les coprésidents des tables rondes et d'autres participants souhaiteront peut-être s'appuyer sur les conclusions des débats menés dans les tables rondes. Tous les participants seront invités à s'exprimer depuis leur siège et priés d'éviter la lecture de déclarations écrites. La durée de chaque intervention sera limitée à trois minutes, ce qui n'exclut pas néanmoins que les textes des déclarations puissent être distribués sous une forme plus détaillée.

III. Participants

A. États Membres et observateurs

17. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, y compris les séances plénières et informelles, sera ouvert aux États Membres, au Saint-Siège, en sa qualité d'État observateur, et à la Palestine, en sa qualité d'observateur, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale, conformément au Règlement intérieur de cette dernière. L'inscription sera ouverte au Service du protocole et de la liaison de l'ONU, dès qu'une annonce paraîtra à cet effet dans le *Journal des Nations Unies*.

développement, où elle s'attachera notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente » (par. 56). Cette année, l'Assemblée voudra peut-être s'acquitter de ce mandat en axant effectivement l'examen des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs généraux des Nations Unies dans le domaine du développement sur le débat fort opportun concernant les moyens financiers permettant la mise en œuvre des mesures arrêtées, en particulier l'adoption d'une démarche globale et intégrée en matière de financement du développement.

B. Parties prenantes institutionnelles

18. Les représentants d'autres organisations intergouvernementales accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey ou au processus de suivi, notamment à la Conférence d'examen de Doha, ainsi que les organismes des Nations Unies compétents pourront prendre part aux tables rondes multipartites et au débat informel. L'inscription sera ouverte au Service du protocole et de la liaison de l'ONU, dès qu'une annonce paraîtra à cet effet dans le *Journal des Nations Unies*. Seront admis à participer à chaque table ronde 10 représentants des observateurs, organismes des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales accréditées et 15 au débat informel, conformément à la pratique établie pour la Conférence internationale sur le financement du développement et son processus de suivi.

C. Société civile et entreprises

19. Les représentants d'organisations non gouvernementales et d'entités du secteur des entreprises sont invités à prendre part aux tables rondes multipartites et au débat informel, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. L'inscription, à travers le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales et le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, sera ouverte à :

- a) toute organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; et
- b) toute organisation non gouvernementale et toute entité du secteur privé qui étaient accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement ou au processus de suivi, notamment à la Conférence d'examen de Doha. Chaque table ronde comptera trois – et le débat informel cinq – représentants des organisations de la société civile accréditées et le même nombre de représentants d'entités accréditées du secteur des entreprises, qui y participeront conformément à la pratique établie pour la Conférence internationale sur le financement du développement et son processus de suivi.

IV. Documentation

A. Documentation précédant la session

20. La documentation de fond du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement comportera les rapports suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement » (A/64/322);

- b) Rapport du Secrétaire général intitulé « Rapport intérimaire sur les sources innovantes de financement du développement » (A/64/189);

- c) Résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, établi par la Présidente du Conseil (New York, 27 avril 2009) (A/64/76-E/2009/60).

B. Documentation d'après session

21. Le résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement établi par le Président de l'Assemblée générale sera publié en tant que document officiel de l'Assemblée générale.

C. Apports de toutes les parties prenantes

22. Les renseignements de base pour le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, notamment les apports de toutes les parties prenantes pertinentes, seront affichés et mis à jour sur le site Web du Bureau du financement du développement à www.un.org/esa/ffd.

V. Dispositions concernant les médias

23. Le Département de l'information de l'ONU prépare un dossier d'information à l'intention des journalistes qui couvriront le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. En outre, tous les documents relatifs au Dialogue ainsi que des communiqués de presse sur les séances plénières, tables rondes et autres manifestations seront disponibles dans la zone réservée aux médias et pourront aussi être consultés électroniquement sur le site Web du Dialogue : www.un.org/esa/ffd.

24. Toutes les réunions plénières et officieuses ainsi que les conférences de presse seront diffusées en direct dans la zone des médias et retransmises sur l'Internet en direct et sur demande. Un programme spécial de réunions d'information et de conférences de presse à l'intention des médias sera annoncé.

VI. Manifestations parallèles

25. Des États Membres, des organismes du système des Nations Unies et des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles accréditées organisent normalement une série de manifestations spéciales, notamment des séances d'information et des débats sur des questions relatives au financement du développement à l'intention de tous les participants au Dialogue de haut niveau. Le calendrier de ces manifestations sera affiché sur le site www.un.org/esa/ffd.

VII. Recommandation

26. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les propositions formulées dans la présente note et définir, d'ici à la fin d'octobre 2009, les modalités d'organisation du Dialogue de haut niveau, selon qu'il conviendra.**

Annexe

Projet de programme du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (Siège de l'ONU, 23 et 24 novembre 2009)

Lundi 23 novembre

Séance plénière

10 heures-13 heures

Ouverture par le Président de l'Assemblée générale du Dialogue de haut niveau sur le thème général « Le consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir »

Question d'organisation

Déclarations du Secrétaire général de l'ONU, du Président de la Banque mondiale, du Directeur général du Fonds monétaire international et du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

Déclarations des ministres et des hauts fonctionnaires

Séance plénière

15 heures-18 heures

Déclarations de la Présidente du Conseil économique et social, du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

Déclarations des ministres et des hauts fonctionnaires

Mardi 24 novembre

Tables rondes multipartites

10 heures-13 heures

Tableau ronde 1

Tableau ronde 2

Tableau ronde 3

Débat interactif informel

15 heures-17 h 45

Débat informel sur le thème « Lien existant entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle mondiale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement »

Séance plénière

17 h 45-18 heures

Déclaration finale du Président de l'Assemblée
générale

Clôture du Dialogue de haut niveau
